



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°413



Sciences de la Terre, de l'Univers et
de l'Environnement

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Membres du comité d'experts

Président :

M. Etienne JAILLARD, Université Grenoble 1

Experts :

M. Michel FOUGEREAU, Université Aix-Marseille 2

M. Roger MARTHAN, Université Bordeaux 2

M. Patrick MASCART, Université Toulouse 3

Mlle Sophie PICOT, DIRECCTE Pays de Loire

M. Marc SAVASTA, Université Grenoble 1

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Pierrick GANDOLFO

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale (ED) Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement (ED n° 413) est l'une des dix EDs de l'Université de Strasbourg, coordonnées par un Collège des Ecoles Doctorales de cet établissement. Ce Collège organise les formations transversales ou d'insertion professionnelle, et qui peut compter sur les installations du Collège Doctoral Européen qui accueille les doctorants en cotutelle et les chercheurs visiteurs. L'ED 413 ne dépend que de l'Université de Strasbourg et est adossée à quatre unités de recherche, internationalement reconnues, travaillant sur les processus naturels, physiques et chimiques qui régissent le fonctionnement de l'univers et de la planète Terre, mais aussi sur les retombées ou implications sociétales de ces processus. Elle rassemble donc des chercheurs en astrophysique, géophysique, géologie, hydrologie, géochimie de l'eau, risques et société, ou encore dynamiques spatiales et territoriales.

L'ED 413 est coordonnée par un directeur et une directrice adjointe. La direction est assistée par un conseil de 19 membres, qui comprend, outre les deux directeurs de l'ED, les directeurs d'unités, les trois représentants des masters, quatre doctorants élus et six membres extérieurs. Conforme à l'arrêté de 2006, ce Conseil se réunit 2 fois par an. Un conseil restreint se réunit plus souvent pour évaluer l'avancement des thèses et prendre les décisions concernant la vie de l'ED. L'école s'est également dotée d'un comité de thèses de 7 membres, qui se charge de vérifier la conformité des procédures de soutenance. L'ED, qui ne dispose pas d'un bureau propre, bénéficie de l'assistance d'une secrétaire à temps partiel qui travaille également pour une autre ED du site.

Il s'agit d'une petite structure et l'ensemble des laboratoires impliqués est installé sur le campus de l'Université de Strasbourg. En juillet 2011, l'ED 413 rassemblait 100 doctorants pour 134 chercheurs et enseignants-chercheurs, dont 79 (59 %) étaient titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR). Entre 2008 et 2011, on dénombrait 19 soutenances par an, avec une durée moyenne annoncée, en 2010, de 3,5 ans (42 mois), à comparer à 3,9 ans (47 mois) en 2007. Chaque thèse soutenue est bien valorisée puisqu'elle donne lieu en moyenne à 2,03 publications.

Synthèse de l'évaluation

Evaluation des résultats de l'école doctorale

● Appréciation globale :

Il s'agit d'une école doctorale à *taille humaine*, cohérente et homogène, qui peut faire état de très bons résultats scientifiques et pédagogiques, mais qui souffre d'une gouvernance floue, d'un défaut d'informations et d'un manque de visibilité.

● Points forts :

- Cohérence scientifique entre les laboratoires et le périmètre thématique de l'ED.
- Unités de recherche associées largement reconnues.
- Durée des thèses très raisonnable pour ces disciplines.
- Très bonne valorisation des thèses soutenues.
- Bonne insertion professionnelle des nouveaux docteurs.
- Faible taux apparent d'abandon en cours de thèse.
- Bonne synergie avec la Région Alsace.
- Assez bonne ouverture sur l'extérieur.

● Points faibles :

- Mode de fonctionnement et gouvernance flous.
- Site web peu à jour et paraissant difficile à consulter.
- Liste de diffusion de l'information peu à jour.
- Net manque de visibilité auprès des doctorants.
- Absence d'un local dédié à l'école doctorale.

- Nombre limité de formations proposées aux doctorants.
- Trop de missions de l'ED déléguées aux unités de recherche.
- Implications peu claires de la direction et des unités dans la vie de l'ED.
- Dossier de l'ED vague et insuffisamment renseigné.

Evaluation du projet de l'école doctorale

- Appréciation globale :

Le périmètre de l'ED restant stable, la nouvelle équipe semble clairement décidée à améliorer certaines procédures et la visibilité de l'ED, en s'appuyant sur ses bons indicateurs scientifiques et pédagogiques.

Recommandations pour l'établissement

L'attribution d'un local dédié à l'ED 413 contribuerait à l'amélioration de son fonctionnement et de sa visibilité auprès des doctorants et des unités.

Notation

Résultats :

- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : B
- Encadrement (A+, A, B, C) : A
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : A

Projet :

- Qualité et pertinence du projet (A+, A, B, C) : B
- Adossement scientifique (A+, A, B, C) : A+

Note globale (A+, A, B, C) : B

Appréciation détaillée

- Fonctionnement :

La direction de l'ED 413 comprend un directeur (chercheur) et une directrice adjointe (Ingénieure de recherche), assistés d'une secrétaire à temps partiel qui travaille également pour une autre ED au sein du Collège des Ecoles Doctorales de l'Université de Strasbourg. L'ED 413 n'a pas de local dédié à ses activités ou ses archives.

La direction s'appuie sur un conseil de l'ED qui comporte 19 membres, conforme aux textes en vigueur, qui se réunit au moins deux fois par an. Font partie du conseil six membres extérieurs issus du monde universitaire, d'entreprises ou de collectivités territoriales. Le conseil est chargé de définir les orientations scientifiques et stratégiques à long terme de l'ED, et de procéder au recrutement des nouveaux doctorants début juillet. Actuellement, ce recrutement a lieu sur dossier, sans audition : un minimum de 12/20 est exigé au master, et dix sujets prioritaires sont sélectionnés par l'ED (sur 25 ou 26 proposés par les unités), soit pour bénéficier d'une des six ou sept allocations ministérielles attribuées chaque année, soit pour être proposés à un financement de la part de la région. Ces procédures sont connues et acceptées par les doctorants. Le résultat est une assez bonne ouverture de l'ED à des doctorants extérieurs au site, en partie liée à l'attractivité des laboratoires associés, puisque 30 % des doctorants recrutés par l'ED viennent de formations extérieures à l'Université de Strasbourg.

Un conseil restreint constitué de neuf membres, acteurs immédiats de l'ED (direction, directeurs d'unités, responsables de masters), se réunit *régulièrement* pour prendre les décisions à court terme relevant de la vie de l'ED, et suivre l'avancement des travaux des doctorants. Il fait donc office de *bureau* de l'école doctorale et de *comité de suivi* des thèses. Enfin, une *commission des thèses*, constituée de sept personnes, est chargée de valider les jurys de thèses proposés et se réunit quatre fois par an. Si la direction de l'ED ne bénéficie d'aucun bureau, les cours ou réunions organisés par l'ED ont lieu dans les locaux de l'Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST) de Strasbourg, ou dans ceux du Collège Doctoral Européen.

L'ED bénéficie d'un budget d'environ 7 k€, que l'Université de Strasbourg peut augmenter de façon significative en cas de besoin spécifique, et sur demande de l'ED.

- Encadrement :

Le rapport entre nombre de doctorants et nombre de titulaires de HDR indique un taux de 1,26 doctorant/HDR. La limite maximale d'encadrement est fixée par l'ED à trois doctorants pour un chercheur ou enseignant-chercheur titulaire de l'HDR, mais les données fournies ne permettent pas de déterminer si cette limite est respectée. Les droits et devoirs des doctorants et de leurs encadrants sont définis dans la charte de thèse de l'université, qui a été très bien évaluée par une association d'anciens doctorants en 2009, et qui est signée par les deux parties lors de la 1^{ère} inscription en thèse. Les doctorants non financés ne sont pas acceptés, et seuls 5 % des doctorants inscrits en 2011 ne bénéficiaient pas de financement spécifique (quatre salariés et un retraité).

Un comité de suivi de thèse auditionne les doctorants en fin de 1^{ère} année. L'audition de fin de 2^{ème} année est assurée par les unités de recherche, auxquelles l'ED 413 semble déléguer un certain nombre de ses missions de recrutement et d'encadrement. Lors de chaque réinscription, les doctorants doivent fournir à l'ED un rapport d'une page précisant l'avancement de leurs travaux. L'ED organise une journée de rentrée pour les doctorants en novembre, mais ne participe pas régulièrement à l'information auprès des étudiants de masters. Ces deux actions pourraient être mieux mises à profit pour donner à cette ED une meilleure visibilité auprès des étudiants et doctorants. Une « journée des doctorants » est organisée par les doctorants eux-mêmes, organisation à laquelle la direction de l'ED ne participe pas, mais qui bénéficie de l'aide de la directrice adjointe.

Depuis 2008, en plus des 108 h de formations complémentaires, une publication acceptée est exigée au doctorant pour être autorisé à soutenir. La durée moyenne annoncée des thèses est de 42 mois en 2010 (contre 47 mois en 2007). Le nombre d'abandons de thèse semble s'élever à 2 dans les 4 dernières années, si l'on ne tient pas compte de deux doctorants en difficulté actuellement, et de trois thèses arrêtées par l'ED (manque de financement, niveau insuffisant). Les doctorants estiment que l'ED n'est pas assez présente lors des quelques conflits qu'il rencontrent avec leur directeur de thèse.

Jugées plutôt insuffisantes par les doctorants, les formations proposées par l'ED 413 sont au nombre de trois par an. L'ED valide cependant les formations suivies à l'extérieur de l'ED par les doctorants. De plus, l'école soutient



financièrement (450 à 750 €) quatre ou cinq doctorants par an qui souhaitent faire un séjour ou stage en entreprise. Enfin, on note une bonne ouverture à l'international, avec en 2011 12 % de cotutelles (essentiellement européennes) et près de 40 % de doctorants étrangers.

- Suivi et Insertion :

Les données fournies indiquent une bonne insertion professionnelle des nouveaux docteurs, avec environ le tiers d'entre eux qui trouve un travail dans le milieu académique de la recherche, et près de la moitié qui s'insère dans une entreprise. Quatre à six ans après leur soutenance, le nombre de postdoctorants est faible (13 %). Le taux de réponse annoncé est bon (87 % sur les 3 ans), laissant penser que le nombre de précaires ou de sans emplois est limité.

En revanche, aucune donnée n'a été fournie sur le nombre de doctorants suivant annuellement les formations dédiées à l'insertion professionnelles (Doctoriales, NCT...).

- Adossement scientifique :

L'ED 413 s'appuie sur des laboratoires dont les disciplines balayent l'ensemble des disciplines des sciences de l'environnement et de l'univers, depuis l'astrophysique jusqu'à la géographie humaine, en passant par la géophysique, la géologie, et les enveloppes externes de la Terre (hydrologie, géochimie de surface), même si toutes les spécialités permettant l'étude de cet objet complexe ne sont pas abordées. L'école doctorale pourrait donc être le lieu où les doctorants prennent pleinement conscience de l'intérêt et de la complexité de l'objet qu'ils étudient dans ces unités et élargissent leur culture scientifique.

Les qualités scientifiques et humaines de ces unités se traduisent par de bonnes thèses, soutenues dans des délais raisonnables, assorties d'un très bon taux de publications, un taux apparemment faible d'abandons, et une bonne insertion professionnelle des docteurs formés en leur sein. Les doctorants bénéficient par ailleurs de la visite d'assez nombreux collègues étrangers dans les unités.

- Projet :

Le périmètre et la structure de l'ED ne semblent pas devoir changer, mais la nouvelle équipe paraît décidée à améliorer les procédures de recrutement des doctorants au travers d'auditions, la sélection des encadrants, le suivi de la thèse, et le financement des fins de thèse.

L'arrêt de thèses en fin de 1ère année en cas de difficultés avérées sera un des outils dont l'ED se dotera. Les améliorations proposées pourraient être plus ambitieuses pour donner rapidement une personnalité à cette école. Le comité a cependant apprécié la volonté de la nouvelle équipe de faire de l'ED 413 un organe *structurant* parmi les différentes institutions et réseaux qui environnent les doctorants alsaciens, volonté qui pourrait rapidement faire de cette école prometteuse une référence dans son domaine.

Indicateurs

1 • Encadrement :

Nombre de doctorants inscrits (Ni)	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an (Na)	Durée moyenne des thèses en années (Ds)**	Durée moyenne estimée des thèses (De=Ni/Na)	Proportion estimée de doctorants potentiellement en difficulté (Ta)*	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
100	79	1,26	8,5	19	3,5	5,25	33 %	95 %	5 %	4

* $Ta = (De - Ds) / De$

** Il convient de déduire les congés maternité, les congés parentaux et les congés de maladie longue durée.

2 • Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Pourcentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage 2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	20 %	46,7 %	25 %
Taux d'insertion dans le secteur public (secteur d'activité autre que ES et R)	5 %	0 %	5 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	75 %	26,7 %	35 %
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	0 %	26,7 %	25 %
Taux de réponse	95 %	83,3 %	83,3 %



Observations de l'établissement

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la Section des Formations et des
Diplômes
Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur (AERES)
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Strasbourg, le 10 JUIL. 2012

Objet : Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°413 « Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement »

Réf. : AB/EW/N° 2012- 470

Cher collègue,

Affaire suivie par

Eric WESTHOF
Vice-président Recherche
et formation doctorale

Tél : +33 (0)3 68 85 15 80
Vp.recherche@unistra.fr

Direction de la recherche

Je vous remercie pour l'évaluation de l'école doctorale des Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement - ED 413 - dirigée par M. François CHABAUX.

Au nom de l'Université, je tiens à préciser que le poste de travail de l'assistante et un bureau dédié aux directeurs des écoles doctorales sont installés dans les locaux du collège des écoles doctorales lieu dans lequel sont hébergées les secrétariats de 8 des 10 écoles doctorales de l'Université de Strasbourg.

Je vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.


Alain BERETZ



Commentaires au Rapport AERES sur l'Ecole Doctorale STUES

Le rapport a été transmis à l'ensemble des membres du conseil de l'Ecole Doctorale. Les membres ayant participé à l'évaluation remercient les experts pour les échanges constructifs qui ont eu lieu durant les deux heures de discussions.

1- Erreurs factuelles

D'un point de vue factuel, quelques erreurs apparaissent à la lecture du rapport, peut être liées à une rédaction imparfaite des documents rendus :

- 1- *Journée des doctorants et comité de suivi de thèse de fin de première année* : Ces deux événements sont totalement indépendants et ont des finalités entièrement différentes. D'un point de vue calendrier, cela ne prête pas à confusion : la première est organisée en novembre, la seconde en juin.
- 2- *Comité de suivi de thèse - arrêt de thèse en fin de première année* : le comité de suivi de thèse de fin de première année est un jury dont la composition est plus large que celle du conseil restreint. Ce comité permet de faire, avec le doctorant et en dehors de la présence du directeur de thèse, un bilan de son travail de première année de thèse et de discuter de son programme prévisionnel pour la suite de sa thèse. C'est une étape importante qui a permis de détecter des thèses à problème et de les arrêter dans de bonnes conditions. Cette procédure qui a été mise en place au cours du quadriennal 2005-2008 a été maintenue du fait de son efficacité. Elle a permis d'éviter quelques accidents. Pour les très rares cas où cela a conduit à des arrêts de thèse, ces arrêts se sont faits après une concertation réelle entre les différentes parties en présence (doctorant, directeur d'unité, directeur de thèse et responsable de l'Ecole Doctorale), et avec le souci constant de permettre une vraie réorientation dans une voie ou un sujet de thèse plus adapté pour le doctorant. Pour le prochain contrat, la procédure proposée n'est pas nouvelle mais bien le prolongement d'une procédure existante qui sera adaptée.
- 3- *Validité des chiffres fournis pas l'Ecole Doctorale* : Les chiffres fournis par la direction de l'ED ou de l'université dans les documents AERES sont exacts et vérifiables.
- 4- *Indicateurs Tableau 1* : Les indicateurs du tableau 1, tels que calculés (automatiquement ?) en colonnes 7 et 8 dans le document AERES, n'ont de sens que si le nombre de thèses débutant chaque année est à peu près constant au cours du contrat. Comme cela est indiqué dans le document fourni, et a été explicité lors des discussions avec les experts, ce n'est pas le cas : le nombre de thèses débutées au cours de ces deux dernières années est supérieur au nombre de thèses débutées les deux années précédentes. Cela traduit simplement le dynamisme scientifique de l'Ecole Doctorale et de ses membres de plus en plus impliqués dans des projets ANR, européens et contrats permettant le financement de thèses. Le calcul concernant la durée moyenne des thèses (colonne 7) et la proportion de doctorants potentiellement en difficulté (colonne 8) n'a donc aucun sens dans ce cas précis. *La durée moyenne des thèses (parmi les plus faibles à l'échelle de l'Université de Strasbourg) et le taux d'abandon de thèse (un des plus faibles également à l'échelle de l'Université de Strasbourg) sont deux succès de la politique de l'ED*, et n'ont aucune raison de

s'accroître dans les prochaines années, sauf à modifier fortement le mode de gouvernance et de fonctionnement de l'ED.

2- Appréciation globale et les points faibles soulevés :

Nous souhaitons apporter les points d'informations et commentaires suivants

Mode de fonctionnement et gouvernance :

La gouvernance au quotidien est assurée par le directeur et la directrice-adjointe de l'Ecole Doctorale en étroite relation avec les directeurs d'unité.

Au cours de ces quatre années nous avons, collectivement et volontairement, décidé d'une implication forte des directeurs d'unité dans la gestion des thèses et dans la vie de l'Ecole Doctorale. Cette responsabilisation conjointe et collective, en accord avec l'esprit de la charte des thèses, est à nos yeux indispensable pour éviter un retour à des thèses trop longues et non financées. Chaque directeur d'unité lorsqu'il valide par sa signature l'inscription et/ou la réinscription d'un doctorant en thèse, s'est assuré auprès du doctorant et de son directeur de thèse que les conditions sont requises pour que le travail soit effectué, selon les règles et critères de l'ED, en particulier dans les délais et avec les conditions matérielles ad hoc. Implicitement, il assure qu'en cas de défaut de salaire c'est le laboratoire qui prendra en charge le salaire du doctorant. Un tel engagement ne peut pas se faire sans une implication réelle des directeurs d'unité dans le suivi des thèses et dans la gestion de l'ED.

Cette politique nous permet aujourd'hui d'afficher le bilan positif relevé par le comité : financement systématique des thèses, durée moyenne de thèse de 3,5 ans, très bonne valorisation des thèses soutenues et très bonne insertion professionnelle des docteurs.

Former des docteurs compétents s'insérant dans le milieu professionnel était et reste pour nous l'objectif principal de l'ED. Nous maintenons que notre politique et notre mode de gouvernance y ont fortement contribué.

Visibilité auprès des doctorants

Nous prenons note qu'il semble y avoir un manque de visibilité auprès des doctorants. L'absence d'un guichet unique pour contacter la direction de l'ED y est probablement pour quelque chose. Néanmoins, nous souhaitons rappeler que le doctorant a des « rendez-vous réguliers » avec l'Ecole Doctorale, connus de tous, bien visibles et importants pour le déroulement de sa thèse et sa formation. Ils sont résumés et rappelés ci-dessous

1- *Rencontre annuelle avec la direction de l'ED pour l'inscription et la réinscription en thèse* : avant signature des demandes d'inscription et/ou de réinscription en thèse, les doctorants sont reçus par le directeur (pour les inscriptions en 1ère année et en 4ème année de thèse et au-delà...) ou par la directrice-adjointe de l'ED (pour les inscriptions en seconde année de thèse et en 3ème année de thèse) pour faire le point sur l'avancée des travaux. Ces rencontres sont importantes pour détecter d'éventuels problèmes. Des rencontres similaires doivent normalement avoir lieu avec les directeurs d'unité.

2- *Comités de suivi de thèse* :

Chaque doctorant en fin de première année de thèse présente devant le jury de l'ED le bilan de sa première année de thèse et son programme prévisionnel pour la suite de sa thèse. C'est une étape importante qui a permis de détecter des thèses à problème et de les arrêter dans de bonnes conditions.

Il a été proposé de mettre en place un exercice similaire si possible en début de troisième année de thèse en les délocalisant au sein de chaque unité de recherche. Cela permet la constitution de jurys scientifiquement homogènes. L'objectif est de valider les étapes de fin de thèses de façon concertée entre le doctorant, le directeur de thèse et le directeur d'unité. Il est en effet indispensable que les trois parties s'assurent que la durée de la thèse et son contenu seront conformes aux attentes exigées par l'ED, et qu'en cas de problème tout soit fait pour y remédier. Chaque directeur d'unité fait ensuite un bilan devant le conseil de l'ED. Cette procédure, demandée par les doctorants et mise en place en 2011, conduit-elle à une impression de dilution des prérogatives de l'ED ? Le risque nous semblait faible. La procédure sera davantage explicitée aux doctorants dans le futur pour éviter toute ambiguïté. Cette procédure a le mérite d'impliquer fortement les directeurs d'unité dans la conduite des thèses qui se déroulent dans leur unité de recherche. Nous ne cachons pas néanmoins que sa mise en place n'est pas simple, et que nous devons encore améliorer le fonctionnement et la régularité des réunions de ce second comité, en plus de l'expliquer aux doctorants. La nécessité de son maintien pour le prochain contrat sera réévaluée par la future équipe de direction.

3- *Participation aux journées des doctorants* : cette journée mise en place sous la responsabilité de l'ED est organisée par les doctorants. Elle est indépendante des jurys de suivi de thèse. C'est un moment convivial et scientifique important de l'ED et des unités associées. Le fait que l'organisation ait été déléguée aux doctorants (sous la responsabilité et avec l'aide de la directrice adjointe toutefois...) n'est certainement pas pour rien dans le succès de cette journée, et dans l'appropriation par les doctorants de ce moment de la vie de l'ED. Ce mode de fonctionnement sera maintenu pour cette dernière année de contrat.

4- *Rendez vous avec la direction de l'ED* - Chaque doctorant est reçu par la direction de l'ED à chaque fois qu'il sollicite un rendez-vous, auprès du directeur, du directeur-adjoint ou du secrétariat de l'ED.

Site Web de l'ED

L'Ecole Doctorale est dotée d'un site WEB, mis régulièrement à jour. Il est hébergé par le site de l'EOST qui a fait l'objet d'une refonte complète au cours des 6 derniers mois, comme cela a été évoqué lors de la discussion avec les experts. Dans le cadre de cette refonte et depuis le mois de mars 2012, l'ED bénéficie d'un nouveau site (<http://eost.unistra.fr/ecole-doctorale-stue>) permettant une mise à jour des informations plus efficace. L'ED aurait sans doute à gagner en visibilité en ayant un site indépendant, à l'image d'autres ED de l'UdS. Cela sera exploré rapidement. Il nous est en particulier apparu suite au rapport AERES, et cela nous avait échappé, qu'il n'y a pas de liens directs vers le site de l'ED à partir des sites des différentes Unités de Recherche, ce qui peut compliquer l'accès au site de l'ED pour certains doctorants. Nous allons demander aux unités de recherche de remédier à cela rapidement.

Gestion des conflits

Au cours de ces deux derniers contrats, nous avons dû gérer quelques problèmes et conflits, entre directeur de thèse et doctorant (quatre ou cinq au total en 8 ans). Nous maintenons qu'à chaque fois que la direction de l'Ecole Doctorale fut informée d'un problème ou d'un risque de problème, elle est immédiatement intervenue. Cela a conduit, dans tous les cas, à permettre la finalisation de la thèse et l'obtention du grade de docteur par le doctorant. Cela s'est fait à chaque fois grâce à l'intervention conjointe et concertée du directeur d'unité et du directeur de l'Ecole Doctorale, et pour un cas (lors du dernier contrat) avec l'intervention du Vice-

Président Recherche. Le taux faible d'échec des thèses débutées au sein de l'ED et leur durée en général courte sont certainement des indicateurs montrant que ces conflits restent heureusement l'exception. Nous sommes conscients néanmoins, qu'il est toujours difficile pour un doctorant ou un directeur de thèse, de reconnaître qu'il y a conflit et de le faire savoir. Dans le futur, il sera certainement souhaitable d'être encore plus attentif à ce point, dont la gestion demande toujours beaucoup d'écoute. Les rencontres et discussions régulières entre le doctorant et le directeur d'unité et la direction de l'ED sont, de ce point de vue, très importantes et à maintenir, voire renforcer, pour désamorcer le plus tôt possible tout risque de problème ou conflit. C'est ce qui sera fait dans le prochain contrat.